



## CINEY, SQUARE KENNEDY

Jean Cosse est né en 1931 à Emptinne, au cœur du Condroz, dont il a bien perçu et assimilé le *genius loci*. Il a d'ailleurs beaucoup construit dans cette région : des habitations unifamiliales, de petites propriétés terriennes, une ferme. Dans ces différents programmes, un des principes clés de l'architecte consiste à s'inscrire au mieux dans le site existant et à y réaliser un acte d'intégration « qui nécessite un accord subtil, une participation vivante et discrète, une communion avec un environnement » (Bekaert et Strauven, 1971).

Jean Cosse a été l'architecte de la Société de la Petite Propriété Terrienne et son action n'a pas peu contribué à donner à ce type de construction ses lettres de noblesse architecturales. Sa première réalisation (lors de l'Exposition d'Urbanisme et d'Habitat à Liège en 1958) est justement la présentation d'un prototype d'habitation terrienne, la « PPT de demain », qui a été très appréciée des visiteurs et a servi de modèle pour des réalisations ultérieures.

En 1963-1964, il construit vingt-neuf habitations pour la Petite Propriété Terrienne à Saint-Roch-Ciney, et deux autres encore, au quartier Tumulus, à Waremme, en 1963, qui lui valent le prix d'Architecture de l'Institut National du Logement. En 1967, toujours à Ciney, Jean Cosse construit un autre ensemble de dix-neuf maisons terriennes qui sera inauguré en 1969 (square Kennedy).

Contrairement aux premières constructions à Saint-Roch, qui étaient implantées d'un seul côté de la rue, ici, les dix-neuf maisons se dressent autour d'un espace central commun de forme triangulaire, à l'abri de la circulation. Ce choix urbanistique donne à l'ensemble sa cohérence et sa personnalité et crée un réel espace communautaire. « Pour équilibrer ce parti communautaire, chaque habitation comporte un jardin privé vers l'arrière, satisfaisant ainsi les deux pôles d'aspiration, l'individuel et le collectif. » (F. Debuyst, s.d.).

Il s'agit de volumes simples disposés en dégroupement et regroupant deux ou trois habitations. Le rythme des toitures épouse le relief du site, en légère pente. Les constructions sont en briques blanchies, des garages sont intercalés entre les maisons ou à demi enterrés.

Comme dans les autres réalisations de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne, les contraintes fixées étaient assez importantes : normes sévères de surfaces, économie de production. Le plan des maisons est très compact, l'escalier vers l'étage étant par exemple inclus dans l'espace de séjour. À l'étage, se trouvent les chambres et la salle de bains. Le garage est un espace pouvant servir à d'autres fonctions (buanderie, jeux, rangement). La voirie de l'espace central a été récemment rénovée et plantée de verdure.

Ici, à la différence des grandes agglomérations urbaines où les Petites Propriétés Terriennes sont localisées assez loin des centres, dans des secteurs agrestes (en tout cas à l'origine), les « cités terriennes » de Cosse sont situées à proximité du centre de la petite ville de Ciney et l'urbanisation « spontanée », principalement celle des lotissements résidentiels, a réalisé la jonction entre les différents quartiers.

